

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

14 mai 1992 - n° 1083
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Les sirènes du néo-libéralisme

C'est une véritable incantation, un prêche auquel nul ne peut échapper. Le bain médiatique dans lequel nous pataugeons aujourd'hui bon gré mal gré, c'est la libéralisation. L'effondrement du monde communiste a donné le signal d'une vaste inquisition dirigée contre tous les obstacles au libre déploiement du marché. Aucun des multiples problèmes auxquels est confronté le monde contemporain ne saurait résister au retour à une économie de marché, véritable paradis perdu dont il s'agit maintenant de retrouver les délices. Problèmes d'environnement, de chômage, de compétitivité, d'inflation, de développement, de déficit budgétaire ? La réponse est constante et unique: déréglementation, privatisation, concurrence. A la mission salvatrice du prolétariat a succédé la sacralisation de la régulation par le marché.

L'appel à une concurrence accrue est d'autant plus séduisant que nous découvrons, particulièrement en Suisse, le prix des rigidités et des routines qui se sont imposées au fil des décennies, favorisées par le cloisonnement des économies et par les avantages relatifs dont a longtemps joui notre pays.

Mais prenons garde de ne pas retomber dans le vieux dualisme privé/public, collectivisme/individualisme, vain affrontement qui a marqué l'histoire de l'Occident. La gestion centralisée des sociétés conduit à une impasse: des peuples entiers en ont fait la douloureuse expérience. Mais le marché, s'il a indéniablement contribué à l'accroissement de la prospérité, n'a jamais connu de concrétisation pure; il n'est qu'un mode de gestion collective parmi d'autres. Généralisé à tous les domaines — la protection de l'environnement devient une affaire, l'Etat est assimilé à une entreprise privée et la vie politique est réduite à une compétition pour des suffrages — il montre vite ses limites. Les expériences néo-libérales américaine et anglaise, la paupérisation et les déstructurations

sociales qu'elles ont engendrées sont là pour en témoigner.

Les théoriciens du marché partent d'un postulat qui ne trouve guère confirmation dans la réalité, celui de la rationalité des acteurs économiques. Que ce soit sur le marché du travail ou dans les secteurs de la production et de la consommation, on observe quantité de discriminations et de stratégies qui reflètent tout sauf l'expression de la libre volonté et de l'égalité des acteurs en présence: des stratégies de pouvoir qui visent à contrôler l'accès au marché, bref le contraire d'un marché. Par ailleurs la rationalité économique favorise le court terme; elle ne s'embarrasse pas de responsabilité sociale et ne s'inquiète guère du sort des générations futures: les atteintes à l'environnement dont nous commençons à tenir la comptabilité sont le résultat très concret de cette courte vue.

Plus qu'un moyen efficace de gestion de la société, le recours généralisé aux mécanismes du marché ne conduit qu'à imposer les contraintes de production à la société tout entière, comme le souligne l'économiste Beat Bürgenmeier. C'est ainsi qu'on peut justifier la nécessité du travail de nuit par le besoin d'amortir des machines rapidement obsolètes. Les choix sont dictés par une rationalité abstraite sur laquelle l'homme n'a plus prise. Le marché devient une entreprise totalitaire. Dans ces conditions on voit mal quel espace subsiste pour le débat démocratique.

Méfions-nous donc des séductions de la théorie du marché. Non pas pour la rejeter, mais pour en analyser de manière critique les effets concrets dans les différents domaines de la vie sociale et économique et pour en dégager dans chaque cas les avantages et les inconvénients. Et finalement pour préserver la sphère politique, le seul lieu légitime des décisions qui affectent la société dans son ensemble.

Fausse familles à la caisse

Ou pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

(pi) Pendant des années, les familles qui voyageaient en train bénéficiaient des largesses des CFF sous forme de rabais d'une rare complexité. Certains membres payaient plein tarif, d'autres moitié prix tandis que d'autres encore voyageaient gratuitement. Parmi les subtilités, les grands-parents pouvaient être inclus dans la famille, mais les abonnements généraux des parents ne permettaient pas aux enfants de voyager à l'œil.

Dans la grande période de renouveau des transports publics, les CFF ont introduit la carte famille, simple et pratique: elle ne coûtait rien et les enfants voyageaient gratuitement pour autant qu'ils soient accompagnés d'un de leurs parents au moins. Punkt schluss. Mais voilà, comme aucun contrôle n'était possible avec cette carte-là, cela revenait à ce que tout enfant accompagné d'un adulte pouvant raisonnablement être son père ou sa mère ne payait rien. Ce qui réglait la question des parents divorcés, des enfants se déplaçant en compagnie de leur beau-père ou du copain de leur mère. Bien sûr, passaient entre les mailles les mêmes qui étaient en train avec une copine et ses parents ou avec un ami de la famille. Mais enfin, ça fonctionnait et le règlement était appliqué avec une largesse bien sympathique, adaptée aux mœurs de cette fin de siècle et à ses familles recomposées, unies par des liens que la loi, parfois, ignore.

Eh bien ! ce beau temps est révolu et les CFF ont mis de l'ordre dans ce fourbi. Les enfants voyagent certes toujours gratuitement s'ils sont accompagnés d'un de leurs parents, mais faut que tout soit en règle. A partir du 1^{er} mai, la famille débourse donc 20 francs par an pour recevoir autant de cartes qu'elle compte de membres. Et le règlement règlera: plus de cas douteux, plus de parrains ou de voisins, plus que des parents, des vrais, avec quelques exceptions dûment répertoriées pour les concubins et les couples divorcés. Mais dans ce dernier cas, comme tout sera contrôlé électroniquement, les enfants auront une carte pour voyager avec papa et une autre pour se déplacer avec maman. C'est dommage. Tout ce que le train gagne en rigueur, il va le perdre en

sympathie. Et les jolies têtes de mômes affichées ces temps dans les gares («sage comme une image» pour la fille, «pas toujours sage comme une image» pour le garçon, bonjour le cliché) ne suffisent pas à nous dorner la pilule.

Ce retour en force du «alles in Ordnung» est à inscrire dans les mesures de démantèlement des avantages offerts par les transports publics depuis quelques années: faute d'argent et malgré leur succès, la Confédération ne subventionnera plus les abonnements demi-tarif à 125 francs, ni les réductions sur les abonnements annuels pour

ÉLECTRICITÉ

Concurrence ambiguë

(jd) La Communauté européenne envisage de libéraliser le marché de l'électricité. Pour ce faire elle prévoit la possibilité pour les consommateurs de choisir librement leur fournisseur, ce qui implique le libre accès au réseau de tous les fournisseurs potentiels. Dans un premier temps, ce libre choix serait réservé aux gros consommateurs, mais l'objectif final est de faire bénéficier également les ménages de cette situation concurrentielle. Il va sans dire que les producteurs-distributeurs ne sont pas du tout enchantés de cette proposition qui les priverait d'une rente de situation; qu'ils s'activent donc à Bruxelles, sous l'impulsion d'Electricité de France, pour empêcher sa concrétisation.

A première vue l'idée paraît intéressante et susceptible de stimuler la concurrence entre des sociétés, le plus souvent de caractère public, qui jouissent d'un monopole dans la zone géographique dont elles ont la charge de l'approvisionnement: ainsi les tarifs sont fixés selon des critères politiques — voir la promotion forcenée du tout électrique par EDF qui se trouve aujourd'hui avec une dette aussi impressionnante que son parc nucléaire, une situation qui

pendulaires, destinées à «fidéliser» cette clientèle qui pose tant de problèmes dans les villes lorsqu'elle s'y rend en voiture.

Mais il est plus facile pour les CFF de faire des économies à la petite semaine que pour le Conseil fédéral de faire entrer en vigueur un renchérissement de la taxe sur les carburants. Résultat: le prix des transports publics continue de grimper pendant que celui de l'essence ne suit même pas la courbe du renchérissement général.

Bien sûr les CFF agissent en entreprise et personne ne le leur reprochera par les temps qui courent. Mais à vouloir faire payer les déficits aux usagers du train pendant que l'Etat prend à sa charge les coûts sociaux de la voiture constitue ce que l'on appelle, dans un système libéral d'économie de marché, de la concurrence déloyale. ■

aurait conduit toute entreprise privée à la faillite — et ne reflètent pas forcément une volonté de rationalisation de la part des distributeurs.

Mais le problème est de savoir si l'objectif à atteindre est d'offrir l'électricité au plus bas prix: l'entreprise ou le ménage qui aurait la possibilité de s'approvisionner à meilleur compte serait-il encore motivé à faire un usage ménager de cette énergie? Que devient la politique énergétique basée sur l'utilisation rationnelle des agents énergétiques et sur les économies si la lutte concurrentielle conduit à réduire encore le coût de ces énergies?

L'ouverture du marché de l'électricité dans le cadre de la CE n'est donc imaginable qu'accompagnée de conditions-cadre telles qu'elles incitent les offrants comme les demandeurs à optimiser la consommation d'électricité. Cette concurrence nouvelle doit contribuer non pas à réduire le prix de l'énergie et à stimuler la demande mais à améliorer l'efficacité des usages énergétiques. On peut imaginer par exemple que les entreprises distributrices fassent valoir leurs avantages comparatifs essentiellement dans le domaine des services (études, conseils) et dans l'offre de systèmes énergétiques performants plutôt que d'énergie seulement. Dans cette perspective, les distributeurs ne vendraient plus de l'électricité mais de la lumière, de la force et de la chaleur. ■

Les effets de manche

Nouvel épisode dans le combat de crocodiles qui oppose les magistrats genevois et mine l'autorité du gouvernement cantonal.

(jd) Participant à un débat organisé par les partis bourgeois, Jean-Philippe Maître, président du Conseil d'Etat et responsable du département de l'Economie publique, a proposé de décharger son collègue Christian Grobet du dicastère qu'il dirige, celui des Travaux publics, pour «permettre à Genève de sortir de la crise».

Il ne s'agit pas ici de prendre la défense du magistrat socialiste qui est assez grand pour riposter et qui retirera le plus grand bénéfice politique de cette nouvelle attaque. L'affaire serait plaisante si elle ne visait pas à détourner l'attention des raisons profondes qui expliquent les difficultés de l'économie cantonale: comme si le démarrage rapide de quelques grands chantiers constituait la planche de salut d'une économie malade.

Depuis des décennies, des experts dont nous nous sommes souvent fait l'écho disent combien la prospérité genevoise est fragile parce qu'elle est bâtie sur des activités dont le contrôle échappe en grande partie au canton: filiales de banques suisses et étrangères, quartiers généraux européens de multinationales, tourisme haut de gamme sensible aux aléas de la conjoncture économique et

politique. Cette prospérité facilement acquise a relégué au second plan l'asphyxie de l'industrie et la stagnation du tertiaire spécifiquement genevois. Les rapports d'experts, après le bref effet médiatique qui devait donner l'illusion de l'action, ont fini au fond des tiroirs de l'administration. Et la politique économique du canton s'est limitée à l'attribution non sélective des terrains industriels pourtant rares — on se souvient encore de la vente à Honda d'une importante parcelle pour le stockage de machines agricoles —, à l'application laxiste de la législation fédérale sur la vente de biens immobiliers aux étrangers et à la répartition des permis aux travailleurs étrangers.

La Mésentente à la barre

Jean-Philippe Maître a hérité de cette politique du laisser-faire et de la fragilité d'une prospérité importée pour l'essentiel. Mais depuis 1989, les signes d'une détérioration se sont accumulés, sans pour autant que le chef de l'Economie publique ne modifie sensiblement la stratégie de ses prédécesseurs, faite plus d'effets d'annonce que d'actions concertées et à long terme. Aujourd'hui encore, la majorité du

Conseil d'Etat prête la main aux opérations spéculatives sur les terrains industriels urbains au lieu de préserver ces périmètres au profit d'un nouveau tissu industriel.

L'attaque contre Christian Grobet et la désignation systématique du magistrat socialiste en bouc émissaire de la crise économique servent à masquer la faiblesse et l'inefficacité d'une droite majoritaire au Conseil d'Etat mais minée par ses divergences.

Aujourd'hui à Genève, c'est la Mésentente qui tient le gouvernail. ■

EN BREF

Destin européen d'un Alsacien né en 1913 à Strasbourg, récemment décédé à Berne: à sa naissance, dans la province alsacienne de l'Empire allemand, il est baptisé Hans-Georg. Il devient Jean-Georges quand Strasbourg entre dans le Département du Bas-Rhin. Officier français, il est fait prisonnier en 1940, puis libéré comme Alsacien. Ultérieurement, il doit porter l'uniforme allemand et redevient Hans-Georg. Domicilié en Suisse, il garde ce prénom, mais quelques jours avant sa mort il est allé exercer son droit de vote pour les élections régionales où son frère, toujours domicilié en Alsace, était candidat.

L'édition internationale de *Paris Match* a publié un publi-reportage illustré sur le canton de Berne. Mais pourquoi la ferme jurassienne présentée en première page est-elle appelée «Bauernhaus»? Glissons sur «M. Ing. dipl. EPF...», Président du directeur de Mikron» et sur le «Docteur Portman» de la Chambre de commerce. A qui sert donc le Fichier français qui est établi à Berne ?

Le PDC du canton de Zoug n'aime pas la proportionnelle. Il va proposer aux électeurs une initiative pour l'élection des exécutifs communaux et cantonal au système majoritaire, ce qui lui permettra, avec les radicaux, de mieux dicter la politique des autorités. Peur de l'effet Uster ? (DP n° 1080). Actuellement, au niveau cantonal, seuls les Conseils d'Etat du Tessin et de Zoug sont élus au système proportionnel.

L'art de mettre en valeur

(jd) Depuis la fin de l'année passée, une installation de compostage prend en charge les déchets organiques de 50 000 habitants de l'agglomération zurichoise. Le processus en circuit fermé permet d'obtenir, après 15 à 20 jours, du compost qui, si cette technique était développée, devrait progressivement remplacer les quelque 200 000 tonnes de terre et de tourbe que la Suisse importe annuellement. Le gaz émis lors de cette opération alimente deux moteurs qui produisent l'équivalent de la consommation électrique de 120 ménages. La chaleur récupérée suffit au chauffage d'une entreprise voisine et les eaux usées, traitées, sont réutilisées pour maintenir la température et l'humidité

dans les filtres à air. Quantitativement, les chiffres ci-dessus ne sont certes guère impressionnants. Mais la multiplication de telles installations et d'autres, tout aussi modestes, reliées au réseau, est la seule manière de réaliser un approvisionnement électrique sûr parce que décentralisé et respectueux de l'environnement. Le principal obstacle à l'extension rapide d'un tel système de production décentralisée réside dans l'incapacité des producteurs d'électricité à accepter une concurrence, même de micro-producteurs, et à imaginer autre chose que de grandes installations. ■

Source: *Tages Anzeiger*, 7 mai 1992

L'inégale détérioration des finances cantonales

(ag) On oublie parfois que les finances publiques sont tenues à trois niveaux de responsabilité: Confédération, cantons, communes, avec des totaux presque égaux, un tiers pour chaque centre. Cela représente une fantastique multiplication des décisions et des étanchéités protectrices. Qui se soucie en Suisse du résultat de telle commune grisonne, bernoise, valaisanne? Seuls les citoyens, contribuables de cette entité politique, sont concernés. Il en va de même pour les cantons. Mais il est possible, grâce au plan de comptes commun aux collectivités pu-

bliques suisses, d'établir des comparaisons presque fiables, («presque», car le modèle de comptes n'a pas encore été introduit partout). La détérioration des finances cantonales, résultant des comptes 1991, est sensible: 3,4 milliards de déficit au total. C'est le double de l'année précédente et sensiblement plus que la somme budgétée.

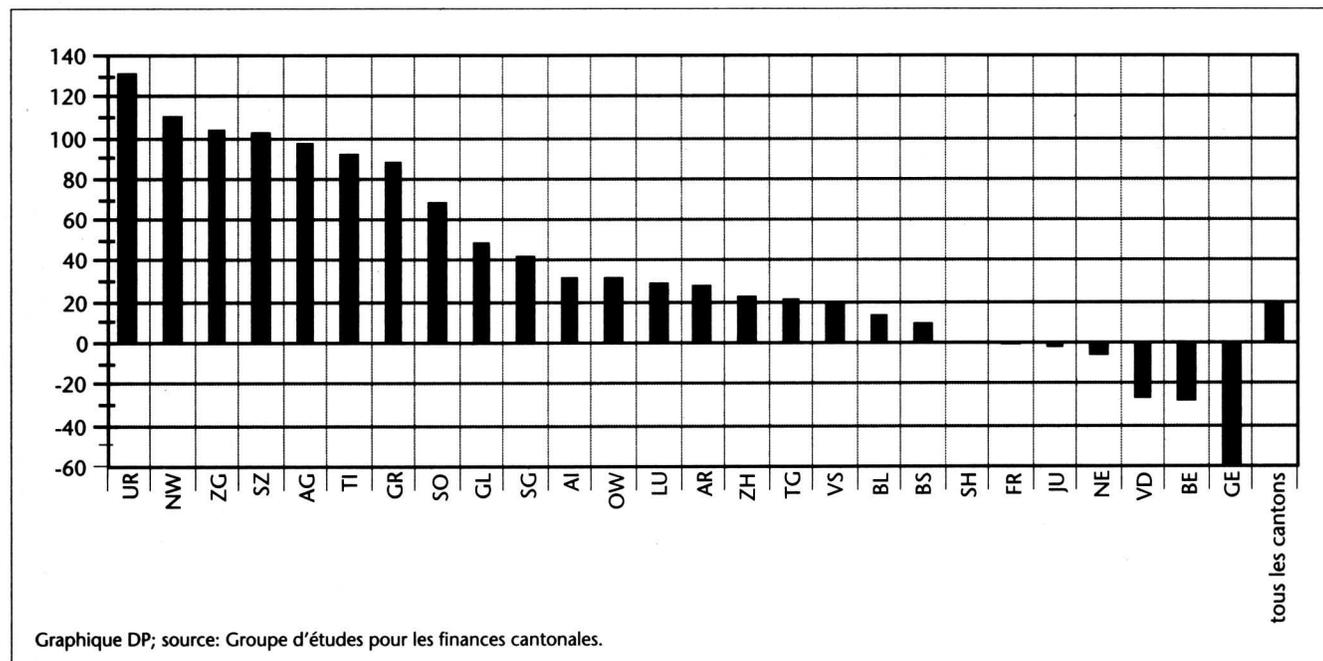
Mais quelle diversité de situations! Ne trouve-t-on pas quatre cantons qui financent leurs investissements à plus de 100% (Uri, Nidwald, Zoug et Schwytz). Même le Tessin, en situation financière délicate il y a quelques années, s'autofi-

nance à 91% malgré un volume d'investissements (part cantonale) élevé: 226 millions. De même pour Argovie, canton modèle: il autofinance à 97% ses 230 millions d'investissements.

Le tableau général établi par le groupe d'études pour les finances cantonales est très révélateur d'un sérieux helvétique. Est jugée critique la situation financière des cantons qui financent à moins de 60% leurs investissements. Heureux pays qui, en période de récession, peut retenir de tels critères!

Ce qui retient l'attention, c'est la concentration sur la Suisse romande des situations les plus critiques, avec le renfort du canton de Berne. Fribourg, Jura, Neuchâtel, Vaud et Genève sont sous la barre de l'autofinancement zéro, c'est-à-dire qu'ils doivent emprunter même pour financer leur budget de fonctionnement. ■

Degré d'autofinancement des cantons en %, d'après les comptes 1991



Le calcul de l'autofinancement met en regard trois données: le résultat des comptes, les investissements nets et les amortissements, qui figurent comme dépense dans le compte de fonctionnement. Pour calculer le degré d'autofinancement, on compare les amortissements augmentés du bénéfice de l'exercice (ou diminués de la perte) aux investissements. L'autofinancement peut être positif même si le résultat de l'exercice présente un déficit: c'est le cas si les amortisse-

ments sont supérieurs au dit déficit. Trois situations peuvent se présenter: 1. **Le degré d'autofinancement est positif.** Cela signifie que tout ou partie des investissements a pu être financé par l'exercice qui vient d'être clos. Si le résultat est supérieur à 100%, cela signifie que, en plus, des dettes ont pu être amorties ou des réserves constituées. 2. **Le résultat est nul.** Dans ce cas, la totalité des investissements a dû être financée par l'emprunt. 3. **Le résultat est négatif.** Il a fallu emprunter non seulement pour financer

les investissements, mais aussi pour payer une partie des dépenses de fonctionnement.

Le graphique ci-dessus montre le degré d'autofinancement de tous les cantons suisses. La situation est d'autant plus préoccupante pour les cantons romands que leur charge fiscale est au-dessus de la moyenne suisse. Chacun trouvera ses remèdes propres. Mais si la situation devait empirer, le danger d'une distension des liens confédéraux serait accru d'autant. ■

René König, sociologue précurseur

(y) Il y a quelques semaines, la presse signalait discrètement la disparition de deux personnages qui ont marqué les pensées économique et sociologique contemporaines. Nés l'un et l'autre au tournant du siècle, ils ont étudié et enseigné à Vienne et à Berlin, avant de quitter leur pays dans les années trente, pour ne retrouver l'Allemagne qu'après trente ans passés à Londres et à Chicago pour Friedrich von Hayek, prix Nobel d'économie 1987, et une quinzaine d'années à Zürich pour le sociologue René König.

L'un et l'autre ont abondamment écrit contre les dictatures. En libéral invétéré, von Hayek en voulait à tous ceux, planificateurs d'Etat ou monopoles privés, qui limitaient la liberté des agents économiques et donc les chances d'épanouissement matériel de l'individu comme de la société. En sociologue engagé qui a dû abandonner précipitamment l'Université de Berlin en 1935, René König a lutté quant à lui pour les libertés fondamentales des citoyens,

telles qu'il les voyait mises en œuvre dans la démocratie directe à l'helvétique; pour celles des intellectuels, notamment dans cette recherche sociale pratique qu'il a pu introduire à Zürich malgré l'immense méfiance des autorités universitaires; pour la liberté des consommateurs aussi, en particulier face à la mode, «ce système original de régulation», pour ne pas dire de normalisation sociale.

Recherche pratique

Dans ses nombreux ouvrages, malheureusement non traduits en français à part *Sociologie de la mode* (Paris, Payot, 1969), René König ne craint pas de livrer les résultats de ses observations, fort pertinentes, sur des phénomènes plutôt futiles aux yeux des théoriciens qu'il n'aimait pas. On doit à König, qui a par ailleurs joué un rôle décisif dans la construction de l'Unesco, les premières études de sociologie de la consommation.

En observant les comportements des

chaland dans les grands magasins, en interrogeant les acheteurs de biens et de services sur leurs motivations, en réfléchissant sur l'évolution des budgets-temps des travailleurs de l'ère post-industrielle, René König a ouvert la voie à toute une recherche qui n'est pas encore tenue pour sérieuse partout, notamment en Suisse.

Or c'est dans notre pays principalement, où régnait malgré tout pendant la guerre et dans les années qui l'ont suivie une prospérité relative, que René König a fait ses observations fondamentales sur la mode; il la considérait avec justesse comme «essentiellement dynamique» et possédant, malgré son rythme à durées brèves, «des racines beaucoup plus permanentes que celles qu'elle pourrait trouver dans un contexte économique et social nécessairement passager».

La mode et le pouvoir

Car «la mode va de pair avec le pouvoir», ainsi que le montre l'histoire des vêtements, des convenances et des engouements dans ses ères successives: féodale au Moyen Age, artistique sous l'Ancien régime, bourgeoise après la Révolution, universaliste — et apparemment démocratique — en société de consommation massive. Désormais, la mode, et donc la démode, voire l'anti-mode (dont le style existentialiste constitue un premier exemple aux yeux de König) étend son champ non seulement à toute la consommation, mais aussi en dehors d'elle, même prise en son sens le plus large. «Le rythme de la mode affecte jusqu'à l'urbanisme» relève notre auteur dès la fin des années cinquante. Malgré l'importance de ses analyses, René König demeure, et restera sans aucun doute, largement ignoré des sociologues, publicitaires et autres marketeurs francophones, qui prennent plus volontiers leurs références outre-Atlantique qu'outre-Rhin. Même Jean Baudrillard, pourtant bilingue, oublie l'important relais germanophone représenté par König entre leur source commune, l'américain Thorstein Veblen (1857-1929) auteur de la *Théorie de la classe de loisir* d'une part, et d'autre part les réflexions menées sur les attitudes des consommateurs face aux objets, aux occasions de dépenser, aux mouvements de mode et aux styles de vie.

René König n'a jamais dû se soucier de tant d'ingrate ignorance. Après tout, il savait trop le caractère volatil des modes pour jamais souhaiter se sentir, momentanément, porté par l'une d'elles. ■

L'indemnité de mise en jachère

(ag) L'agriculteur qui, au lieu de tirer de sa terre une production, céréalière par exemple, laisse son champ en jachère (une seule fauche d'herbe) touchera une indemnité de 3800 francs l'hectare.

La Communauté européenne prévoit, elle aussi, l'extension des terres non cultivées. La Suisse se distingue simplement par le montant élevé de l'indemnisation, qui est lié au contexte de l'ensemble des prix agricoles et du revenu paysan. Même à ce niveau, l'opération est jugée intéressante par l'Etat: payer pour ne pas produire permet d'économiser les frais d'écoulement des surplus.

Mais le principe est en soi choquant. La valeur de la terre n'est plus celle de son rendement; elle est celle de sa surface nue; ce n'est plus le support de pro-

duits, c'est un titre, presque une valeur mobilière.

Le contrat que DP défend comme politique de substitution (DP n° 1008) prend tout son sens dans la conjoncture actuelle. Plutôt que de payer, disons 38 000 francs, pour qu'un agriculteur laisse reposer sa terre, ne serait-il pas plus naturel de lui garantir la même somme (ou une somme équivalente) liée, après analyse de la situation individuelle, à une obligation de formation dans un domaine spécialisé, équipement, préparation à un travail non agricole, etc.

Sur une seule année, l'offre contractuelle est de faible efficacité. Le contrat n'a de sens que s'il s'inscrit dans un plan pluriannuel et s'il englobe d'autres données que la mise en jachère.

La rétribution, par décision bureaucratique, d'un non-travail est le comble des prix administrés. On s'étonne qu'elle puisse entrer en vigueur dans l'indifférence ou le silence gêné. ■

L'INVITÉ DE DP

Refonte syndicale

Beat Kappeler

secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS)

La fusion de syndicats, comme l'alliance récente de la FTCP (Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier) avec la FOBB (Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment) n'est qu'une solution partielle aux problèmes matériels du syndicalisme suisse, qui est par ailleurs en quête d'une nouvelle identité. Il faut envisager une restructuration radicale et en profondeur. Voici, en dix points, une proposition de refonte des structures sur le plan national.

1. Les fédérations harmonisent et agrandissent les domaines couverts par les différentes conventions afin de les administrer plus facilement.
2. Tous les secrétariats locaux et régionaux, ainsi que les unions cantonales, sont regroupés en trente à cinquante centres «Droit et travail». Ces centres appliquent concrètement les conventions de toutes les fédérations, assurent la protection juridique de leurs membres et entretiennent les contacts nécessaires au mouvement. Ils s'occupent du recrutement.
3. Les fédérations nationales réduisent leur nombre à huit organisations. Elles négocient les contrats collectifs, mettent sur pied des cours et maintiennent le contact avec leurs membres au moyen de quatre à six lettres par an. Elles abandonnent

leurs journaux au profit d'un travail assidu auprès des médias. Elles n'exercent plus aucune activité dans le domaine des assurances, des centres de vacances, etc.

4. La part de la fortune des sections et des fédérations qui dépasse les besoins directs de la fonction syndicale est rassemblée en un fonds d'investissement (au prorata du nombre de ses déposants) et gérée par des professionnels de la banque. Ainsi, ces sommes considérables, qui proviennent de tous les niveaux des institutions syndicales, seront mises en valeur, et les responsables seront déchargés du travail de gestion. Les produits de cette fortune serviront à abaisser les cotisations des nouveaux membres et des catégories d'affiliés mal payés.

5. L'Union syndicale suisse aura pour seules tâches de représenter les intérêts du mouvement auprès des autorités fédérales et de diffuser de la documentation. Elle n'aura plus aucune fonction sectorielle (femmes, jeunes, retraités, employés, étrangers). L'existence de trente à cinquante centres «Droit et travail» incitera de nombreuses nouvelles fédérations ainsi que de nouveaux membres à adhérer au système pour pouvoir bénéficier de ce

réseau de représentation.

6. Les centres «Droit et travail» s'assureront un financement complémentaire par la coopération avec des organisations du domaine social (organisation de cours, d'assistance, d'aide aux invalides, aux personnes âgées, aux chômeurs). Ces centres redonneront aux syndicats leur rôle moteur dans le domaine social.

7. La coopération avec les partis politiques ne sera que ponctuelle et ciblée; elle sera recherchée dans tout l'éventail politique. Si le système politique suisse évolue vers un système de concurrence, les compromis en faveur des syndicats seront plus faciles à négocier (Allemagne, France, Italie). Les responsables syndicaux salariés n'auront qu'exceptionnellement des mandats politiques.

8. L'emploi sera garanti à tous les employés des syndicats à condition qu'ils soient prêts à réaliser ce programme en tout lieu et quelle que soit leur fonction. Les départs naturels réduiront fortement leur nombre.

9. Les cotisations syndicales annuelles seront de l'ordre de 120 à 150 francs (valeur 1992).

10. La décision de principe est prise assez rapidement, sans connaître les détails. Comme la Communauté européenne en 1986, le mouvement syndical se donnera six ans pour définir et réaliser les étapes nécessaires pour retrouver sa vigueur et sa rigueur en l'an 2000. ■

MÉDIAS

On sait qui commande à *La Tribune de Genève*: Edipresse. Le journal aura dorénavant une rédaction en chef bicéphale avec l'arrivée de Guy Mettan, du *Nouveau Quotidien*, aux côtés de Daniel Cornu. De plus, l'intégration dans le groupe lausannois se poursuivra intensivement pour bénéficier des avantages d'une étroite collaboration avec *24 Heures*. Il y a d'autres licenciements à la clé.

Presse & Communication signale que la «Coopi», créée à Genève en 1944, pourrait se transformer en société anonyme et se montrer moins généreuse à l'égard des hebdomadaires du parti du travail, *VO Réalités* et *Vorwärts*. Son directeur Michel Bunnaz «souhaiterait même obtenir la garantie d'un paiement au numéro et la possibilité d'interrompre immédiatement

le tirage en cas de non-paiement (fixé à trente jours)». Il est cependant probable que les changements structurels ne se feront que difficilement.

La gestation du quotidien romanche *La Quotidiana* est longue. Après un volumineux numéro 0 en juin 1988, c'est un nouveau numéro «d'infurmazium» qui a paru sur huit pages, à 25 000 exemplaires, le 1^{er} mai. Il a été imprimé à Mels, dans le canton de Saint-Gall.

Le *Tages Anzeiger* de Zurich aura le Vaudois Michel M. Favre à la tête de sa direction. Le Fribourgeois Roger de Weck est à la tête de la rédaction (DP n° 1073); on commence à distinguer le profil des Romands qui accèdent à de hautes responsabilités en Suisse alémanique. Ils doivent être mobiles et maîtriser plusieurs langues.

DP **Domaine Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Philippe Biéler, Jeanlouis Cornuz

Beat Kappeler

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

HENRI GUILLEMIN

Un ami s'en est allé

Henri Guillemin est mort...

Si la différence d'âge n'était pas si grande, et la différence de stature plus grande encore, je dirais que c'est un ami qui s'en est allé.

Je relis avec émotion le dernier billet qu'il m'adressa: «7.1.92 (...) *Je survis à peine. Merci Respirer impossible 10 pas ds l'appartement, et j'étouffe (...) M'acharne encore d'essayer de terminer livre de critique religieuse imprudemment promis au Seuil en janvier 91 (...) Voudrais m'en aller Pleine sérénité — Remerci votre HG*».

Car cet homme suroccupé trouvait le temps de répondre toujours aux lettres, cartes, messages, etc — lui dont André Würmser écrivit un jour: «Combien sont-ils, à utiliser ce pseudonyme de *Guillemin*? On ne nous fera jamais croire qu'un seul et même homme a pu écrire tous ces livres.»

Une ou deux remarques, en marge:

— Tout d'abord, son apport, énorme, à la connaissance de la littérature: le nombre de textes inédits qu'il a découverts et publiés, par exemple une pièce de théâtre de Hugo, *L'Intervention*, et du même Hugo des procès-verbaux de «tables tournantes», notamment cette séance mémorable où Marat révèle à Hugo qu'il a pris part à la Révolution française et qu'il était alors...Danton!

— Et puis ceci: on a accusé Guillemin de partialité; on lui a reproché d'avoir trahi ceux qu'il attaquait — Vigny, Constant et d'autres. Selon moi, ça n'est pas grave, le lecteur se charge de rectifier, dans la mesure même où il a été choqué. Il n'y a qu'une seule trahison — maître d'école et lecteur de Gilliard, je sais de quoi je parle — qui est d'ennuyer, de donner à croire que Pascal, Rousseau, Hugo sont de vieilles barbes. Parce qu'alors, c'est irrémédiable: le lecteur n'y va pas voir. De cette trahison-là, Guillemin ne s'est jamais rendu coupable.

— Et encore ceci: un homme qui tout au long d'une cinquantaine de volumes, s'est toujours rangé du côté des humbles, des vaincus. *Silence, les pauvres*, tel le titre d'un de ses derniers ouvrages. Du côté du Hugo de l'exil, du Zola de l'Affaire Dreyfus, des massacrés de juin 48, des Communards.

— Un Monsieur fort redoutable, qui, par la magie de son style, s'y entendait à faire sauter les masques. Par exemple, ce livre consacré à la prise du pouvoir par Napoléon III: *Le Coup du 2 Décembre*... Non pas

«Le Coup d'Etat»: «Le Coup». Un coup d'Etat est un acte politique; un coup est un acte de brigandage, perpétré par une bande (en anglais: *gang*), formée de bandits (en anglais: *gangsters*) ... Ou encore, ce chapitre de son histoire des années 1870-71, qui s'intitule *La République des Jules* (à cause de Jules Favre, Jules Ferry, Jules Trochu — et l'on comprend qu'on a affaire au milieu, avec ses souteneurs et

ses apaches. Et encore ce livre sur Napoléon 1er, où il a simplement donné aux frères Bonaparte leurs prénoms italiens: Luciano, Giuseppe, Geronimo — et du coup, on est plongé dans une histoire de mafia! — Il me coûtait fort cher: pour les raisons qu'il me donnait de mieux aimer Hugo, je me voyais mis en demeure de renier Sand et Michelet...

Mais avec une incroyable modestie et une parfaite honnêteté intellectuelle, il s'est rendu à mes arguments chaque fois qu'ils étaient bons. ...Vous avez raison, je me suis gouré», m'écrivit-il un jour.

Jeanlouis Cornuz

HAUSSE DES TAUX

Renoncez !

Philippe Biéler

secrétaire romand de l'Association suisse des locataires - ASLOCA

La Banque cantonale vaudoise (BCV), en décidant d'augmenter le taux de ses anciennes hypothèques à 7,25%, prend une énorme responsabilité. Elle est en effet le premier établissement suisse à dépasser le niveau déjà record de 7%. Heureusement, ce n'est pas la BCV — mais le Crédit Foncier Vaudois — qui sert de référence officielle pour la fixation des loyers dans son canton. Il n'empêche: le signal qu'elle donne pourrait être suivi par d'autres, avec les incidences dramatiques que l'on imagine.

Certes, les taux d'intérêt à court terme ont brusquement repris l'ascenseur, mais cela ne suffit pas à justifier son attitude. Il faut prendre en compte d'autres éléments.

● L'épargne est en très nette progression: sans les banques cantonales, elle a augmenté de près de 5% en trois mois (décembre à février, dernier relevé connu)! Le refinancement s'en trouve amélioré et la dépendance des taux à court terme diminuée.

● On nous affirme que de nombreux bons de caisse et emprunts par obligations arrivés à échéance ont dû être convertis en nouveaux emprunts à des taux plus élevés, renchérissant d'autant le refinancement des prêts hypothécaires. Mais l'honnêteté commanderait de prendre aussi en compte les multiples hypothèques

conclues il y a quelques années à taux fixe et qui, étant elles aussi arrivées à échéance, ont été en général renouvelées au taux des nouvelles hypothèques, de 2 à 3% supérieur!

● L'inflation devrait, cette année enfin, se calmer durant le second semestre. L'augmentation des taux susciterait une vague de hausses des loyers — qui ne seront bien évidemment suivies d'aucune baisse ultérieure — qui relancerait l'inflation au pire moment.

● Dans les conditions économiques et sociales actuelles, les locataires et les débiteurs en général ne pourraient tout simplement pas supporter cette nouvelle hausse, pour un grand nombre d'entre eux en tout cas. En moyenne, les loyers en Suisse ont déjà augmenté de 25% en deux ans et demi. C'est un record absolu. De nombreux propriétaires n'arrivent plus à payer leurs intérêts. A quoi bon augmenter les taux alors que cela risque de n'être pour les banques qu'une opération comptable, sans aucune rentrée réelle d'argent?

● Enfin, la plupart des banques suisses ont annoncé récemment dans leurs bilans 1991 des résultats très satisfaisants, leur permettant de constituer d'importantes réserves (BCV par exemple: augmentation de 6,1% de la marge brute d'autofinancement). Leur situation n'exige donc aucune urgence.

La responsabilité économique et sociale des banques — y compris la BCV! — leur impose aujourd'hui de renoncer à toute nouvelle hausse des taux hypothécaires. ■

Bilan genevois

(jd) «Vive la différence avec des droits égaux!» Ce mot d'ordre des femmes boliviennes est aussi le titre d'une brochure éditée par la ville de Genève et la Fédération genevoise de coopération. Cette dernière, qui vient de fêter son 25^e anniversaire, regroupe 49 associations: elle gère l'aide publique au développement des communes et du canton et même de la Confédération (une somme de 4,7 millions en 1990) et conduit une politique d'information auprès du public genevois. La brochure présente l'histoire de la fédération, son organisation et quelques réalisations concrètes ainsi que la liste des projets subventionnés par la ville de Genève au cours de la dernière décennie. Même s'ils ont rejeté une initiative populaire qui demandait de consacrer 0,7% du produit cantonal à l'aide au développement, les Genevois font un effort important dans ce domaine (voir le tableau ci-dessous).

Villes romandes et tessinoises de plus de 10 000 habitants et crédits en francs par habitant, en 1990.

Ville	fr./habitant
Martigny, Le Locle, Bellinzzone	0
Nyon	0,05
La Chaux-de-Fonds	0,10
Renens	0,30
Lausanne	0,40
Sion	0,60
Bienne	0,65
Delémont	0,70
Montreux, Vevey	0,95
Yverdon, Neuchâtel	1,00
Locarno	1,05
Fribourg	0,40
Sierre	1,50
Monthey	1,55
Morges	2,55
Onex	2,70
Lugano	2,90
Pully	4,15
Vernier	4,30
Genève	9,80
Meyrin	11,10
Lancy	14,60
Carouge	15,10

PS. L'information sur le tiers-monde, si elle veut être efficace, doit emprunter les formes les plus attrayantes de la communication. Mais faut-il aller jus-

qu'à choisir une couverture cartonnée et du papier glacé pour faire passer le message de la coopération genevoise, au moment où les collectivités publiques sont confrontées à des difficultés budgétaires importantes? ■

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

La sagesse vient aux partis

(ag) Les partis gouvernementaux souhaitent que le Conseil fédéral ne limite pas le droit de référendum en même temps qu'il demande la ratification de l'EEE. L'urgence ne justifie pas cette limitation: il y a déjà des dispositions constitutionnelles pour ces cas-là. L'absence de marge de manœuvre non plus. Qui lancera un référendum contre une disposition qui est imposée par la primauté du droit international? Le Conseil fédéral et le Parlement seraient politiquement bien avisés de ne poser au peuple qu'une question simple, celle de la ratification du traité, n'en déplaise aux juristes de la couronne. Même le conseiller aux Etats bernois Zimmerli président d'un groupe de travail des deux Chambres, qui préconisait une limitation dans les cas de transcription obligée a changé d'avis. La sagesse vient même aux juristes. Il ne reste plus qu'à convaincre M. Jacot-Guillarmod, vice-directeur de l'Office fédéral de la justice. ■

ENVIRONNEMENT

La vie à crédit

(jd) Le sommet de Rio est sauvé: le président Bush participera à la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement. Mais le prix payé par les Européens pour s'assurer la présence du président américain risque bien de se révéler prohibitif pour la survie de la planète. Au départ il était question de signer une convention sur le climat qui exigeait des pays participants la stabilisation des émissions de gaz qui contribuent à l'effet de serre d'ici l'an 2000 au niveau de 1990. Aujourd'hui, sous la pression américaine, on ne parle plus de délai impératif. Les Etats-Unis ont donc décidé de continuer de vivre à crédit, sur le dos des ressources naturelles et de l'état de l'environnement. La vie à

crédit, c'est aussi le choix de ceux qui en Suisse préconisent le rejet de l'initiative populaire pour la sauvegarde des eaux et de la loi fédérale sur la protection des eaux; pour eux, quelques pour-cent de kilowattheures supplémentaires sont plus importants que la préservation des espèces animales et végétales dépendantes d'un débit d'eau minimum, que la préservation de paysages naturels dans un pays déjà largement normalisé, bétonné, équipé, alors même que le potentiel d'économie lié à une meilleure utilisation de l'électricité avoisine le tiers de la consommation actuelle. ■

BERNE

Code civique communal

(cjp) Dans le canton de Berne l'autonomie communale n'est pas une vaine expression: les communes y possèdent leur propre «constitution» (*Gemeindeordnung*) et certaines y édictent également un code civique communal. Bienne, Langenthal, Thoune, Interlaken et d'autres ont déjà adopté pareil règlement. La ville de Berne complétera cette liste pour autant que le résultat de la consultation organisée dimanche prochain soit positif.

Le projet prévoit le droit de pétition, qui n'était pas expressément mentionné jusqu'à maintenant, et il favorise le vote par correspondance: il sera autorisé dès réception du matériel par les citoyens; une disposition qui va encore étendre la période de vote qui pourra, si partis et organisations ne changent pas leurs habitudes, débiter avant qu'ils n'aient diffusé leurs mots d'ordre ou soient entrés en campagne.

Le texte autorise l'emploi de spécialistes pour participer au dépouillement électronique, permet les apparentements et sous-apparentements pour les élections au Conseil de ville et fixe les règles pour l'établissement de la majorité quand les électeurs se prononcent sur des variantes, type de consultation généralement exclu ailleurs en Suisse.

Le droit d'initiative communale est reconnu à Berne, contrairement à d'autres cantons, et il suffit de 5000 signatures recueillies en six mois pour provoquer une consultation populaire.

Notons encore que les partis bénéficieront de l'envoi gratuit de propagande pour les élections, en même temps que le matériel officiel. ■